

FACTURE N° FA26020504 DU 06/02/2026
Règlement à l'échéance du 08/03/2026

SITE COTTAGES CRESSELY
RE LES COTTAGES DE CRESSELY
1/124 AVENUE NICOLAS LE DOUX
78114 MAGNY LES HAMEAUX

CLIENT HELLO SYNDIC

Vos références client
Référence contrat : CT/98306

Siret : 828 499 897 00035
Numéro TVA : FR27828499897
Tél : 01 79 73 11 12
Courriel : contact@manda.fr

Nos Coordonnées
SICRE LEMAIRE
434 RUE DE GRIGNON
78450 CHAVENAY
Numéro TVA : FR32383499142

Pour nous joindre
Tél : 01 30 54 56 00 Fax : 01 30 45 54 88
Courriel : contact@sicrelemaire.fr



SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES
REPRESENTE PAR
MANDA
10 RUE DE TRACY
75002 PARIS 02

Le 06/02/2026

FACTURE N° FA26020504

Echéance le dimanche 08 mars

DESCRIPTION ET MONTANT DES TRAVAUX

TRAVAUX DE CURAGE DU RESEAU EXTERIEUR DE LA RESIDENCE CONFORMEMENT AU CONTRAT N° 98306.

Désignation	Réf.	Qté	P.U. HT	Total HT	Taux TVA	Total TVA	Total TTC
Prix Etabli	PE1	1,00	5 484,73	5 484,73	10,00%	548,47	6 033,20
Total Général				5 484,73		548,47	6 033,20

REGLEMENT

Conditions de règlement appliquées : par virement à 30 jours.
Veuillez régler le montant de 6 033,20 € avant le dimanche 08 mars par virement sur le compte ci-dessous
S'IL VOUS PLAÎT : MERCI D'INSERER CETTE REFERENCE DANS LE LIBELLE DE VOTRE VIREMENT : FA26020504

Nos coordonnées bancaires

BANQUE :	BPVF ST QUENTIN ENTREPRISE	IBAN :	FR76 1870 7000 1402 9210 2006 784	BIC :	CCBPFRPPVER
----------	----------------------------	--------	-----------------------------------	-------	-------------

CONDITIONS GENERALES

Compétence juridictionnelle : Tribunal de Commerce de Versailles. TVA acquittée sur les débits - Aucun escompte n'est pratiqué pour paiement anticipé

Frais de recouvrement / Clause pénale : Indemnité forfaitaire de 40€ au delà de 30 jours de retard (article L. 441-6 du Code du Commerce). En cas de manquement persistant, cinq jours après la réception d'une mise en demeure préalable adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, une indemnité égale à 15 (quinze) % des sommes dues sera exigible outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels, sans préjudice du droit à des dommages et intérêts.

Frais de dossier divers : Sauf autrement convenu, des frais de dossier seront facturés pour les opérations suivantes : transfert de dossier ou changement de tiers de facturation lorsque des factures restent impayées au moment du transfert, demande de copie de contrats âgés de plus de deux ans, demande de ré-edition de contrats avec un nouveau tiers de facturation, ré-edition de contrats avec des modifications sur le tiers de facturation, fourniture de rapports, documents et justificatifs d'intervention non prévus au contrat ainsi que demandes de copies de documents déjà transmis. La facturation est établie selon le tarif en vigueur.

Accès aux sites et informations intervention : Sauf autrement précisé au contrat, nos offres sont émises en tenant compte de la présence sur place d'une personne pour ouvrir à nos techniciens et pour réaliser les affichages éventuels dans le cadre des horaires d'une journée de travail normale (8h / 17h). Si aucun contact n'est présent sur place ou si nous sommes contraints de nous déplacer pour obtenir l'accès, rechercher les clefs ou poser les avis de passage, une facturation complémentaire sera établie au tarif en vigueur à chaque intervention tout comme si, du fait du client et notamment lorsque les accès n'auront pas été rendus possibles, notre prestation doit être effectuée en plusieurs interventions. En cas d'absence ou de refus d'honorer un RDV pris et confirmé, une indemnité forfaitaire de 275 € HT sera due en compensation de l'organisation du rendez vous, du déplacement et de la perte de temps productif de l'équipe qui s'est rendue sur place. Des frais forfaitaires complémentaires de préparation d'intervention seront facturés si un rendez-vous doit être pris sur place, ou si un jour de la semaine ou une tranche horaire spécifique sont demandés par le client.

Garantie des prestations : Notre garantie est régie par les conditions techniques de notre offre et par la réglementation régissant notre métier. Les cas exceptionnels dus à la situation du client, de ses mandataires ou mandants, ou problèmes non résolubles techniquement dans le cas du devis ou contrat seront présentés au client au cas par cas et réalisés s'il le souhaite, notre garantie étant suspendue pendant cette période. Par ailleurs, la garantie des prestations ne s'applique que si les personnes prévenues étaient sur place lors de l'intervention. Dans le cas contraire, un déplacement et une facturation complémentaire seront facturés au tarif en vigueur.

Avenants / Modification de la réglementation : Les conditions générales d'exécution de nos prestations sont modifiables immédiatement et de plein droit en cas de changement de réglementation applicable. En cas de changement des conditions particulières (par exemple changement de contraintes d'exécution ou nouvelles contraintes demandées par le client (accès, horaires, affichage, conditions d'exécution, traçabilité, etc.)) un avenant sera transmis au client pour acceptation. Cet avenant sera applicable dès la modification des contraintes du contrat et sa signification au client. Sans réponse dans le délai de 15 jours, cet avenant sera considéré comme accepté.

Assureur responsabilité civile : RCP : MMA IARD - 14 boulevard M. et A. OYON - 72030 Le mans Cedex 9 - n° de contrat 114969006

Derniers indices des prix en cours (actualisation : 01/07/2025) - MAIL/90 : FDS2 : 167,9 Mars 2025 / ICHT-IME : 143,8 Mars 2025

Nous attestons sur l'honneur que le travail est réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.143.3 - L.143.5 et L.620.3 du code du travail. Activité phytopharmaceutique sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture selon l'agrément N°IF01937 par l'application des produits phytosanitaires.

SITE COTTAGES CRESSELY
RE LES COTTAGES DE CRESSELY
1/124 AVENUE NICOLAS LE DOUX
78114 MAGNY LES HAMEAUX

CLIENT HELLO SYNDIC

Vos références client

Siret : 828 499 897 00035
Numéro TVA : FR27828499897
Tél : 01 79 73 11 12
Courriel : contact@manda.fr

Nos Coordonnées
SICRE LEMAIRE
434 RUE DE GRIGNON
78450 CHAVENAY
Numéro TVA : FR32383499142

Pour nous joindre
Tél : 01 30 54 56 00 Fax : 01 30 45 54 88
Courriel : contact@sicrelemaire.fr



SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES
REPRESENTE PAR
MANDA
10 RUE DE TRACY
75002 PARIS 02

Actualisation Contractuelle du contrat

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le calcul des taux d'indexation du contrat objet de la facture associée à ce document, établi selon la formule suivante :

L'actualisation est calculée à la date anniversaire du contrat, avec les derniers indices disponibles sur Le Moniteur à cette date.

Le taux est de 0,90 %, calculé selon la formule suivante :

$$P1 = P0 * (0.15 + (0.425 * (FSD2 (1) / FSD2 (0))) + (0.425 * (ICHT - IME (1) / ICHT - IME (0))))$$

Avec :

P1	Nouveau prix		
P0	Prix de l'année précédente		
FSD2	Indice des prix "Frais et services divers"		
ICHT-IME	Indice des industries mécaniques et électriques.		
FSD2			
Source le moniteur			
FSD2 (1)	Indice Mars 2025		167,9
FSD2 (0)	Indice Mars 2024		170,2
	Coefficient		0,425
ICHT-IME			
Source INSEE			
ICHT-IME (1)	Indice Mars 2025		143,8
ICHT-IME (0)	Indice Mars 2024		138,9
	Coefficient		0,425
			0,15
Part fixe			
			1,009
Total			
Soit une variation de			0,90 %

Veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.